

2008/220 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A DEUX ASSOCIATIONS A VOCATION EUROPEENNE : 18 000 € A LA MAISON DE L'EUROPE DE LYON ET DU RHONE, 4 000 € A EUROPE DIRECT REGION RHONE-ALPES (DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 mai 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Les associations Maison de l'Europe de Lyon et du Rhône, et Europe Direct Rhône-Alpes œuvrent pour la diffusion d'informations sur l'Europe auprès du citoyen sur les institutions européennes et leur fonctionnement, les enjeux de l'Union Européenne dans l'élargissement... ou organisent des manifestations grand public (expositions, conférences, débats...) pour célébrer ou commémorer des événements liés à l'Europe.

La Maison de l'Europe de Lyon et du Rhône (MDE) est un lieu de ressources qui organise la société civile européenne. Regroupant 62 associations à vocation européenne, elle organise chaque année notamment en mai un programme qui vise à informer le citoyen par des manifestations grand public comme la Fête de l'Europe, le Salon d'artistes européens, la Journée de l'Europe (9 mai). La Maison de l'Europe participe également à des événements régionaux ou locaux comme la Foire de Lyon, les Fêtes consulaires, le Forum des associations ; organise des voyages d'études, des cycles de conférences, des formations...

Cette Association faisait partie jusqu'en octobre 2007 du Pôle européen de Lyon et Rhône-Alpes pour lequel la Ville de Lyon octroyait une subvention de fonctionnement dans le cadre d'une convention triennale 2005-2006-2007. En 2008, la Maison de l'Europe a fait le choix de retrouver une pleine autonomie d'action et de localisation géographique. C'est ainsi que la Ville de Lyon a pris la décision de la subventionner sur la base d'un programme d'actions.

Europe Direct est le relais officiel de la Commission européenne à Lyon et en Région Rhône-Alpes destiné au grand public. Cette année, Europe Direct proposera des activités portant sur le 50^e anniversaire du Parlement Européen et sur l'année européenne de l'inter-culturalité. L'Association sera mobilisée pour participer à l'organisation de la 2^e édition des Etats Généraux de l'Europe qui se tiendra à Lyon le 21 juin prochain. Son action se déclinera en cafés européens, en conférences-débats notamment sur le Traité de Lisbonne, en forum-colloques, en publications, en journées des Communes jumelées et en animations notamment avec le Bus pour l'Europe. Il s'agit d'un bus anglais à 2 niveaux qui stationne sur des places centrales de Lyon ou autres communes du Grand Lyon ainsi qu'au forum des métiers et ce, dans une mission d'information, de sensibilisation sur l'Europe et d'orientation des citoyens porteurs de projets.

La Ville de Lyon souhaite soutenir ces deux associations dans leur mission de service public contribuant pleinement à la politique citoyenne de la région Rhône-Alpes et au rayonnement de Lyon et du Grand Lyon. Elles participent à vulgariser une meilleure connaissance de l'Union Européenne auprès des citoyens lyonnais de toutes générations, notamment en 2008 dans le cadre de la présidence française de l'Union Européenne.

En outre, elles orientent les porteurs de projets vers les financements européens dont ils peuvent bénéficier et favorisent ainsi une meilleure prise de conscience du dynamisme et des possibilités de cofinancement offertes par l'Union Européenne.

Aussi, la Ville de Lyon propose le versement des subventions suivantes : 18 000 € à la Maison de l'Europe et du Rhône et 4 000 € à Europe Direct pour leur permettre de conduire leur programme d'activités prévu pour l'année 2008 ».

Vu l'avis émis par les Conseils des 1^{er} et 7^e arrondissements ;

Vu l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, en application duquel Mme Chichereau Dinguirard et M. Maleski ne prennent pas part au vote ;

Ouï l'avis de sa Commission Economie locale – Relations internationales – Universités ;

DELIBERE

1. Une subvention de 18 000 € est allouée à l'Association Maison de l'Europe de Lyon et du Rhône sise 18, avenue Félix Faure à Lyon 7^e.
2. Une subvention de 4 000 € est allouée à l'Association Europe Direct sise 13, rue de l'Arbre Sec à Lyon 1^{er}.
3. La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, programme Influence, nature 6574, ligne de crédit 15036.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

J.M. DACLIN